

Conseil départemental du Finistère
32 bd Dupleix – 29 196 QUIMPER Cedex

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DE
L'INSTALLATION NUCLEAIRE DE BASE DES MONTS D'ARREE
30 novembre 2016**

En introduction, Armelle Huruguen Présidente de la Commission, précise que la réunion de la CLI se tient dans un format qui est inhabituel. Il y avait une demande depuis longtemps pour que la réunion soit publique et c'est la première réunion de la CLI ouverte au public.

Il est souhaité de tenir cette CLI avec comme d'habitude des débats ouverts et le respect de la formulation des demandes d'information qui trouvent des traductions et des réponses pour les sujets à enjeux que la CLI souhaite faire avancer, c'est à dire les questions relatives au démantèlement posées dans le cadre de l'information du public.

Dans cet objectif, le partenariat avec l'ACRO établi depuis plusieurs années, permet un travail de « digestion » des données disponibles qui permet de mieux comprendre et donc de mieux expliquer l'activité et le suivi de l'environnement.

Michel Marzin exprime sa satisfaction que la CLI soit enfin ouverte au public.

Armelle HURUGUEN ouvre la séance à 18h00 et fait l'appel. Elle rappelle les présents, excusés et pouvoirs. Le quorum étant atteint, elle présente l'ordre du jour :

1. Retour sur la campagne de prélèvement complémentaire dans l'environnement par l'ACRO
2. Actualité du site nucléaire par EDF
3. Actualité de l'Autorité de sûreté nucléaire par l'ASN
4. Orientation de travail et budget prévisionnel 2017 de la CLI
5. Points divers

I. Retour sur la campagne de prélèvement complémentaire dans l'environnement par l'ACRO

(Mylène Josset et Antoine Bernollin)

Mylène Josset rappelle que les mesures complémentaires autour de la centrale de Brennilis représentent une contribution de la CLI des monts d'Arrée à l'Observatoire Citoyen de la Radioactivité dans l'Environnement (OCRE).

Cet observatoire a démarré autour de la Hague et constitue une surveillance régulière du littoral normand, des cours d'eau normands et des ruisseaux du plateau de la Hague. Ce sont des préleveurs volontaires qui, sur le terrain, s'impliquent de façon active dans toutes les étapes de la surveillance et sont formés aux prélèvements.

Mylène rappelle les objectifs du suivi partagé qui sont de :

- disposer de données indépendantes et complémentaires,
- répondre à des questionnements précis « d'intérêt commun »,
- mieux cerner les situations singulières (« bilan des connaissances 2011 »),
- acquérir des références supplémentaires.

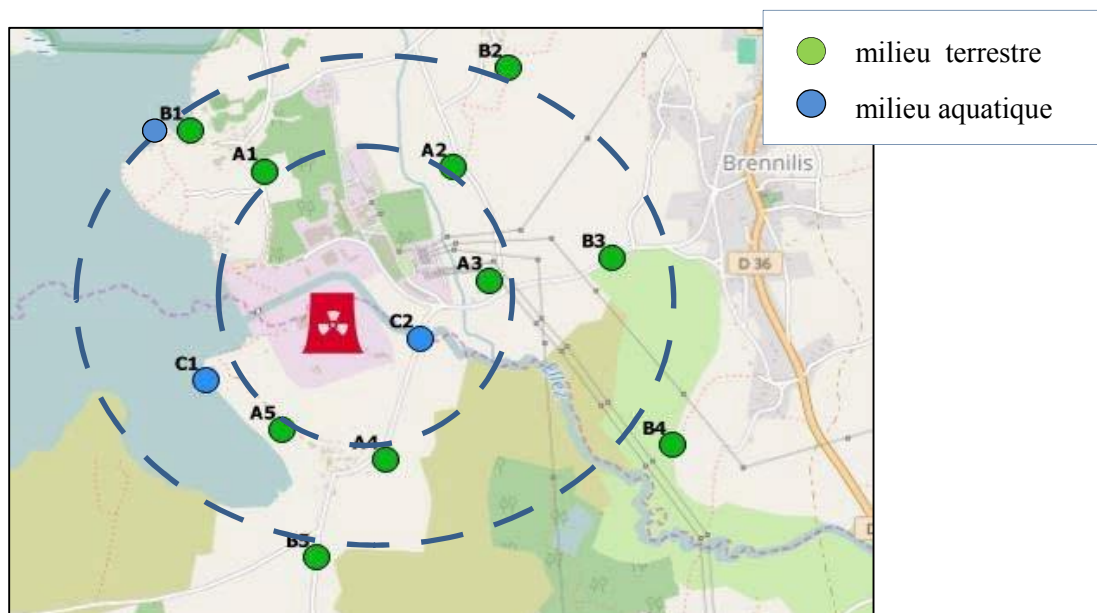
Retour sur la campagne de prélèvements par Antoine Bernollin

La campagne de prélèvement complémentaire doit favoriser la participation du public (membres de la CLI, riverains, associations, écoles) en faisant découvrir les aspects techniques des prélèvements et permettant de favoriser une meilleure compréhension des résultats.

L'organisation de la campagne de prélèvements s'est préparée au cours de réunions avec le Groupe de Travail permettant le choix des indicateurs, l'emprise géographique de l'étude et lieux de prélèvements. Ensuite, le 5 juillet, les représentants de l'ACRO et des membres du GT ont été repérer les points de prélèvements. Les 5 et 6 octobre, les échantillons ont été prélevés avec la participation de la CLI et du RPI de La Feuillée-Brennilis-Loqueffret.



Les points de prélèvements sont localisés sur les rayons de 5 et 10 km autour du site nucléaire.



Sur le domaine terrestre, les échantillons sont constitués de prélèvements du couvert végétal et du sol sous-jacent afin de bénéficier de référence en champ plus rapproché et d'améliorer l'interprétation des résultats (Cs-137 dans l'herbe constitue une relative exception au site des monts d'Arrée). Les 10 points de prélèvements sont répartis pour moitié sur un périmètre de 500 m autour de l'INB et 5 autres sur un périmètre de 1km. L'herbe est prélevée sur des surfaces d'1m² et le sol est découpé par strates de 5 cm jusqu'à 15 ou 20 cm de profondeur. Des analyses gamma seront pratiquées sur tous les échantillons et des mesures de tritium sur les échantillons d'herbe. Cela devrait permettre une meilleure compréhension de la répartition de la radioactivité dans les sols et dans l'herbe (migration).

Matrice	Points de prélèvements	Nombre d'échantillons	Analyses	
			Gamma	Tritium
Sol	10	40	40	-
Herbe	10	10	10	10
Total			50	10

Sur le domaine aquatique, les échantillons sont constitués de prélèvements d'eau, de sédiments et de végétaux aquatiques afin de mieux cerner l'influence de ces exutoires sur l'Ellez et le lac Saint-Michel. Cela représente 4 points de prélèvements, le lac Saint-Michel, proche du point de rejet des eaux souterraines rabattues, et un autre point proche de la base de loisirs, l'Ellez, au niveau de l'exutoire des eaux pluviales, la zone humide proche de l'Ellez.

Matrice	Points de prélèvements	Nombre d'échantillons	Analyses	
			Gamma	Tritium
Sol (zone humide, Ellez)	1	3	3	-
Berge (Ellez)	1	1	1	-
Végétaux aquatiques (Ellez)	1	2	1	1
Sédiments (Lac St-Michel)	2	3	3	-
Eaux (Ellez + Lac St-Michel)	3	3	-	3
Total			8	4

Échanges :

Armelle Huruguen demande à quelle date les résultats seront disponibles.

Antoine Bernollin précise le temps nécessaire pour le traitement et l'analyse des échantillons : En ce qui concerne la mesure par spectrométrie gamma, la durée de comptage nécessaire est d'environ 48h par échantillon, soit de l'ordre d'un minimum de 4 mois pour l'analyse des 58 échantillons. "

Pas d'autres questions.

II. Actualité du site nucléaire par EDF

(Jean Cucciniello)

1. Actualités des chantiers

La station de traitement des effluents

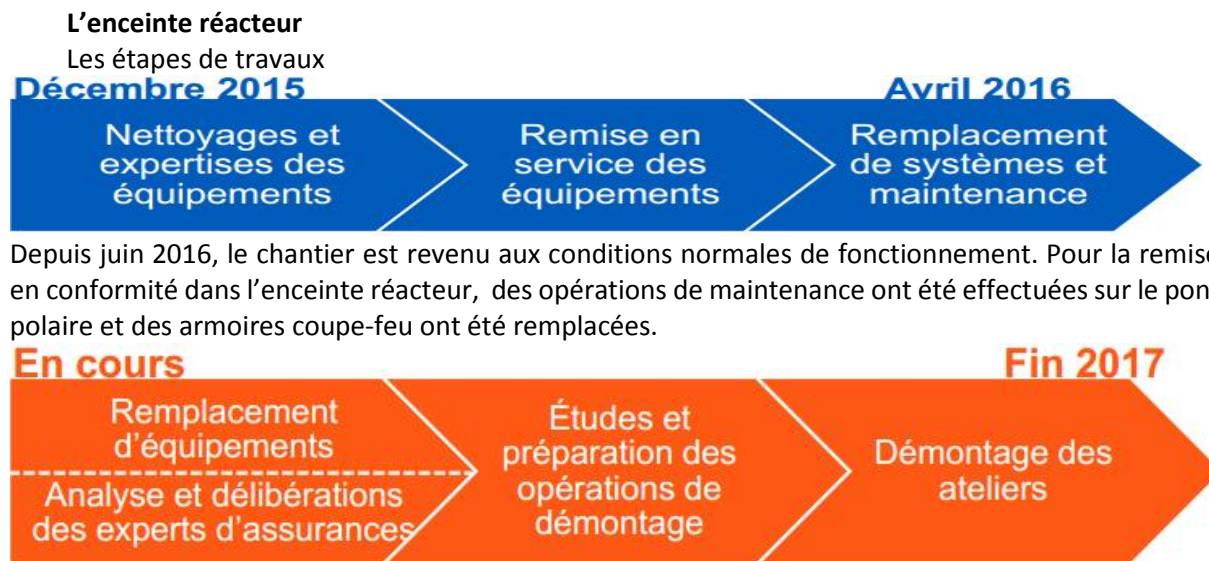


La station de traitement des effluents est en cours de démolition. Actuellement 30% du radier ont été démolis. Le mode opératoire a été modifié afin d'améliorer la sécurité des opérateurs.

Les grandes étapes



Les déchets issus de la station de traitement des effluents représentent 1500 tonnes de déchets traités depuis janvier 2016. Les déchets très faiblement radioactifs sont évacués vers le centre de stockage de l'ANDRA, à Morvilliers dans l'Aube.



Concernant le traitement des déchets liquides, des tests ont été réalisés sur site et le traitement réalisé par l'usine Centraco afin de valider la procédure de gélification.

Par ailleurs, des relevés laser ont été effectués afin de réaliser une modélisation en 3D du bloc réacteur.

2. Actualités du site

Les activités du site sont constamment contrôlées, les évènements significatifs sont déclarés à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, selon une échelle de 0 à 7. Les évènements non significatifs mais intéressants pour le retour d'expérience sont déclarés comme Évènements Intéressants.

La maîtrise de la sûreté et de la qualité se fait au travers de sensibilisations à destination de tous les intervenants sur site, comme récemment les « 15 minutes sur le thème des rétentions de liquides » ou encore sur la réglementation et le système qualité.

Dans le domaine de la protection de l'environnement, un exercice interne de gestion de crise a été réalisé sur le site le 17 novembre. Il s'agissait de la simulation de la chute d'un fût et déversement d'effluent radioactif lors d'une manutention.

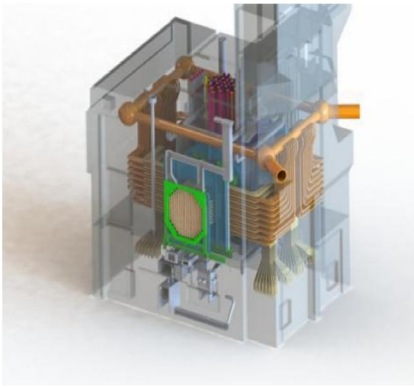
Depuis juillet, il n'y a pas eu de déclaration d'évènement auprès de l'ASN concernant la sûreté ou l'environnement.

En matière de sécurité, une formation des intervenants travaillant en hauteur au système d'évacuation du pont polaire et un exercice de gestion de crise transport, en lien avec les secours externes et la préfecture ont été organisés. Par ailleurs, 2 accidents de travail avec arrêt sont intervenus.

Concernant la radioprotection, une sensibilisation des intervenants du site à la radioprotection a été organisée. Deux évènements intéressants la radioprotection (EIR) ont été déclarés auprès de l'ASN ayant comme objet la non-activation d'un dosimètre et un écart à une directive du site lors d'une sortie de véhicule.

3. Actualité réglementaire

Le Décret ministériel qui autorise EDF à la prolongation des travaux de démantèlement partiel jusqu'au 27 juillet 2018 est paru le 16 novembre 2016. Ce décret demande également à EDF de déposer un dossier de démantèlement complet, pour la dernière phase des travaux, avant le 31 juillet 2018.



Bloc réacteur

Actuellement, EDF a deux demandes administratives en cours auprès de l'ASN, concernant tout d'abord la demande d'autorisation de réalisation de prélèvements dans le bloc réacteur, pour la caractérisation radiologique des déchets, et ensuite la demande de validation du plan de gestion des terres en sous-sol de la station de traitement des effluents.

Afin de préparer le dossier de démantèlement complet, EDF réalise des études, l'optimisation du scénario de démantèlement complet et des cartographies et modélisations 3D du bloc réacteur.

4. Actions d'information du public

EDF a publié une nouvelle lettre d'information biannuelle « Energie Positive ». Les données complémentaires sont transmises à la CLI pour le suivi partagé de l'ACRO et actuellement la demande d'information sur les mesures de contrôle des eaux rejetées vers le lac Saint-Michel est en cours de traitement.

EDF poursuit son action d'information des publics et d'ancrage territorial avec notamment l'organisation d'événements de proximité comme des animations estivales et le Roc'h des Monts d'Arrée ou encore des événements grand public (Journées de l'industrie électrique, Visite de l'enceinte réacteur). Ce sont plus de 3200 visiteurs qui se sont déplacés à la Maison du Lac (depuis janvier), et 460 scolaires sensibilisés sur la connaissance du site et la présentation des métiers.

En conclusion, Jean Cucciniello observe que le projet avance avec le chantier de la STE qui progresse (démolition du radier), un cadre réglementaire précisé, et les études pour le démantèlement complet en cours.

Échanges :

En complément, Jean Cucciniello indique que le Plan de gestion des sols de la STE pourrait être présenté en début d'année dans le cadre de la 1^{ère} réunion de la CLI de février 2017 et qu'une demande d'autorisation auprès de l'ASN est également en cours pour pouvoir faire des prélèvements dans le Bloc réacteur en vue d'une caractérisation des déchets qui seront produits.

Bernadette Lallouet souhaite des précisions sur trois points :

- le changement de mode opératoire sur le démantèlement de la STE,
- les suites données par les Assurances,
- les deux accidents de travail avec arrêt.

Mariannick Moisan pense que les déchets liquides posent problème. Ils sont désormais gélifiés et envoyés vers CENTRACO. Elle souhaite avoir des compléments concernant leur traitement (incinération ?).

Pierre Colas souhaite avoir une réponse sur sa question concernant les mesures faites sur le collecteur des eaux pompées dans la nappe. Il y a une radioactivité 20 à 25 fois supérieur au bruit de fond à côté et il souhaite également savoir pourquoi le pompage continue en été alors que la nappe est basse.

Jean Cucciniello apporte les précisions suivantes :

- Mode opératoire pour la station de traitement des effluents : il s'agit de séparer les fers à bétons du béton et de les découper plus fréquemment que prévu pour limiter le risque sur les opérateurs,
- Assurances : pour pouvoir remettre l'Enceinte réacteur en conformité, il fallait que l'ensemble des éléments soit transmis aux assurances. C'est chose faite et EDF est en attente d'une réponse des assurances pour pouvoir lancer la suite du repli de chantier.

- Accidents du travail : pour l'un, il s'agit d'un opérateur de protection du site qui s'est fait une luxation de l'épaule en ouvrant un portillon du site et l'autre, cela concerne un accident de la route survenu sur le retour d'une formation, donc considéré comme un accident de travail.
- Gélification et traitement CENTRACO : il existe en effet une filière de valorisation par une filiale d'EDF à CENTRACO près de Marcoule. Il y a un four qui permet de fondre des métaux et de préparer des composants qui restent dans le domaine nucléaire et une 2^{ème} filière qui est de l'incinération où l'on fait évaporer les effluents liquides selon des modalités techniques précises. Dans le bilan « déchets » fourni annuellement par EDF, ces données sont communiquées à la CLI.
- Mesure sur le collecteur restituant les eaux pompées dans la nappe phréatique : les mesures en débit de dose ne permettent pas de savoir ce qui relève de l'artificiel du naturel. La réponse est en cours de constitution mais sur le fond, les données qui sont pertinentes pour avoir la valeur des radionucléides artificiels sont disponibles sur 4 points de contrôle dont trois sont hebdomadaires. Ces résultats, transmis à la CLI et l'ASN, sont sous le seuil de décision donc l'exploitant n'a pas d'éléments qui pourraient expliquer une contamination artificielle. Dans les mesures complémentaires de l'ACRO il y aura des éléments confirmant cela.
- Pompage : il est globalement linéaire toute l'année car la nappe a une inertie importante et le pompage est automatique donc quand ça dépasse un certain niveau, le pompage s'engage ce qui explique que selon le niveau, le pompage peut avoir lieu toute l'année.

Pierre Colas (sur la présentation de la vidéo) : peut-on savoir quels sont les radionucléides concernés ?

Jean Cucciniello : les mesures réalisées de manière hebdomadaire sont faites sur les radionucléides qui pourraient provenir de la centrale (tritium, césium) et les résultats sont inférieurs au seuil.

Alain-François Calderon : concernant la gélification, ce procédé existe depuis très longtemps alors pourquoi il n'a pas été utilisé auparavant par EDF, ce qui aurait permis d'éviter l'incendie ?

Jean-Jacques Loheac (suppléant ERB) : le bâtiment est-il étanche ? Concernant la STE, quel est l'impact des travaux ?

Xavier Gremillet : peut-on avoir le bilan financier des dépenses faites depuis la fin de l'exploitation de la centrale en 1985.

Michel Marzin : L'addition a-t-elle été faite ? Et par ailleurs, il avait demandé le niveau d'activité de la cuve. Qu'est devenue la contamination qu'il y avait dans la chambre de tranquillisation.

Jean Cucciniello :

- Gélification : le produit existait effectivement déjà mais n'était pas agréé et qualifié par l'exploitant. Désormais il l'est.
- Sur la STE : la question renvoie à la conception du bâtiment. Dans les années 60, les critères définis n'étaient pas les mêmes. On ne le construirait sans doute pas de la même façon aujourd'hui mais l'exploitant a la responsabilité de son démantèlement. Le travail actuel concerne le plan de gestion.
- Le niveau d'activité de la cuve : ces données ne sont pas secrètes et se trouvent dans le dossier MAD-DEM de 2009, soit autour de 2,6 Millions de Giga becquerels. Cette valeur sera réactualisée dans le nouveau dossier MAD-DEM et sera transmise dans le cadre de la concertation préalable.
- Chambre de tranquillisation (ou salle des fontes) : démantelée lors du démantèlement complet.

Michel Marzin considère que le rabattement est en fait un rinçage de la nappe phréatique qui est ensuite dilué dans le lac.

Jean Cucciniello conteste en précisant que c'est pour éviter la fragilisation des structures que ça a été mis en place lors du début du démantèlement de la STE pour éviter que la nappe ne remonte. Elle est conservée à environ moins 2m du fond pour éviter que la force de l'eau ne pousse sur la structure.

Jean-Paul Loheac souhaite savoir s'il y a une recommandation et un encadrement concernant le rabattement, compte-tenu des quantités en jeu. Il semblerait qu'il y ait des problèmes de radioactivité

naturelle. N'est-ce pas un problème de les remobiliser au travers du rabattement alors que l'eau est ensuite pompée pour l'eau potable ?

Jean Cucciniello : le rabattement est naturellement réglementé par une décision de l'ASN avec des contrôles et un suivi hebdomadaire et mensuel dont les résultats sont transmis à l'ASN et à la CLI.

Pierre Colas s'étonne de ne pas voir d'eau sortir.

Jean Cucciniello propose de faire une visite sur le terrain ensemble.

Dr Le Bon souhaite partager son sentiment à l'issue de l'exercice de gestion de crise auquel il a participé avec le Maire de Brennilis. Il y a eu du retard à l'arrivée de la gendarmerie mais il note le grand professionnalisme des pompiers.

Jean Cucciniello précise que la gendarmerie était présente mais ne s'est pas signalée tout de suite.

III. Actualité de l'Autorité de sûreté nucléaire par l'ASN

(Laurent Palix et Hélène Héron)

1. Éléments du contrôle de l'ASN sur le site des Monts d'Arrée deuxième semestre 2016

L'ASN a réalisé une inspection les 17 et 18 mars 2016 sur le thème de l'incendie. Il s'agissait de vérifier le respect des engagements pris par l'exploitant du site des Monts d'Arrée à l'issue de l'inspection réactive menée le lendemain de l'incendie survenu le 23 septembre 2015 sur le chantier de démantèlement des échangeurs en phase finale de repli. L'ASN considère que, pour la reprise et la finalisation du chantier de démantèlement des échangeurs, l'exploitant doit :

- accompagner les entreprises extérieures dans la rédaction des permis de feu ;
- contrôler, sur le terrain, la mise en œuvre des parades associées à la maîtrise du risque d'incendie.

La lettre de suites de l'inspection est à la disposition du public sur le site de l'ASN www.asn.fr.

L'ASN a examiné les réponses apportées par l'exploitant à la lettre de suites de l'inspection. Elle a relevé que l'exploitant s'était engagé à améliorer encore les modalités de rédaction des analyses de risques associées à la maîtrise du risque d'incendie lorsque des travaux par « point chaud » étaient effectués sur les chantiers. Elle vérifiera au cours des actions de contrôle à venir que l'exploitant met correctement en place les dispositions qu'il s'est engagé à prendre pour la reprise et la finalisation du chantier de démantèlement des échangeurs.

2. Prolongation de l'échéance fixée par le décret de démantèlement partiel

Le 19 octobre 2015, EDF a transmis à l'ASN une demande de modification du décret d'autorisation de démantèlement partiel n°2011-886 du 27 juillet 2011 afin d'obtenir une prolongation pour mener les opérations autorisées de démantèlement partiel. Conformément à l'article 2-II du décret du 27 juillet 2011, les opérations de démantèlement autorisées devaient être réalisées dans les 5 ans suivant la publication du décret. EDF a pris du retard dans la réalisation des opérations de démantèlement de la station de traitement des effluents. L'incendie survenu le 23 septembre 2015 dans le bâtiment du réacteur au cours du repli du chantier de démantèlement des échangeurs a conduit à l'arrêt de ce chantier depuis cette date. EDF a demandé un allongement de 2 ans du délai de réalisation des opérations de démantèlement autorisées.

L'ASN a jugé que le dossier transmis en octobre 2015 était irrecevable et a demandé à EDF de transmettre un nouveau dossier répondant aux exigences de l'article 32 du décret « procédures » du 2 novembre 2007 modifié. EDF a transmis un nouveau dossier le 9 mars 2016. Le projet de décret modificatif a été soumis à la consultation du public du 4 au 25 juillet 2016. Le décret modificatif n°2016-1530 du 16 novembre 2016 précise que « *l'ensemble des opérations autorisées [...] est réalisé au plus tard au 28 juillet 2018* ». Le décret modificatif demande également qu'« *EDF dépose, avant le 31 juillet 2018, le dossier précisant et justifiant les opérations de démantèlement complet [...]* ».

3. Traitement des terres sous la station de traitement des effluents

Au cours de l'année 2016, l'ASN a poursuivi l'instruction du dossier relatif au traitement des terres sous la station de traitement des effluents. Des échanges techniques complémentaires ont été menés entre l'ASN et EDF sur le plan de gestion des sols transmis par l'exploitant en 2015. Par ailleurs, l'ASN a précisé ses attentes en matière de gestion des sols pollués par les activités d'une installation nucléaire de base dans son guide n°24 publié en août 2016.

4. Réexamen de la sûreté des installations du site des Monts d'Arrée

L'article 9 du décret n°2011-886 du 27 juillet 2011 autorisant EDF à procéder aux opérations de démantèlement partiel des installations du site des monts d'Arrée précise que «le réexamen de sûreté de l'installation aura lieu au plus tard le 31 décembre 2019». EDF a d'ores et déjà engagé un processus d'élaboration des documents attendus par l'ASN pour respecter cette exigence réglementaire. EDF s'est engagé à transmettre à l'ASN un dossier d'orientation du réexamen de la sûreté des installations pour la fin de l'année 2016.

5. Réexamen de la sûreté des installations en démantèlement

Le réexamen périodique est l'occasion d'examiner en profondeur l'état des installations pour vérifier qu'elles sont conformes au référentiel de sûreté applicable. Le processus de réexamen périodique comprend plusieurs étapes :

- le dossier d'orientation du réexamen présente la méthodologie générale retenue par l'exploitant pour réaliser le réexamen ;
- l'examen de conformité, réalisé tous les 10 ans, consiste à comparer l'état réel de l'installation au référentiel de sûreté et à la réglementation applicables ;
- la réévaluation de sûreté vise à apprécier la sûreté des installations et à l'améliorer au regard des objectifs de sûreté les plus récents et du retour d'expérience

Echanges

Hélène Héron précise qu'il n'y a eu qu'une seule inspection les 17 et 18 mars, sur le sujet de l'incendie et du permis « feu ». Une autre inspection aura lieu d'ici la fin de l'année ce qui portera à 2 les inspections sur l'année.

Par ailleurs, elle rappelle le calendrier des travaux avec la nouvelle échéance à juillet 2018 avec l'obligation d'ici cette date de déposer le dossier de DEM complet.

Concernant le Plan de gestion des terres, celui-ci est en cours d'instruction au niveau de l'ASN. Des échanges techniques ont eu lieu sur le dossier transmis en 2015. A ce jour, il n'y a pas d'éléments sur l'échéance à laquelle la position sera rendue. Pour information, de façon générale, en matière de gestion des sols pollués, les attendus sont précisés dans le guide technique n°24 de l'ASN ».

Bernadette Lallouet informe que l'ASN s'inquiéterait des problèmes de sécurité des contenants de déchets qui ne seraient pas assez fiables (cf. un article récent du Canard enchaîné relatif à la non-conformité de colis de transport de combustibles usés : les tests de résistance des colis ne seraient pas effectués selon les normes réglementaires). L'ASN n'a pas répondu à cette question déjà posée lors de la table-ronde de l'après-midi, on souhaiterait avoir une réponse sur ce point.

Hélène HERON n'a pas eu connaissance de l'origine et des détails de cet article. Elle indique qu'il y serait question de tests de colis de transport de déchets radioactifs qui ne seraient pas conformes à l'attendu. Elle ajoute que concernant le problème de gestion de colis de déchets relevés lors d'une inspection de l'ASN sur le site de BRENNILIS, une réponse sera apportée ultérieurement sur les suites données à ce problème.

Michel Marzin demande si des études complémentaires sur le tritium ont été faites conformément à ce qui était prévu dans le livre blanc publié par l'ASN en 2006. Réponse à apporter.

IV. Orientation de travail et budget prévisionnel 2017 de la CLI

(Emmanuel Quéré)

Programme de travail pour l'année 2017

Mission d'information :

- Poursuite de la mise en ligne des informations sur le travail de la CLI: compte-rendu des réunions de la CLI et présentations Power point sur le site internet du Département;
- Référencement de l'ensemble des sources bibliographiques obtenues et mise à disposition du Public au centre de documentation de l'environnement du Conseil général à Quimper,
- Visites de sites: proposition de découvrir le laboratoire de l'ACRO à Caen,
- Organisation d'actions pédagogiques autour du suivi environnemental du site (ACRO)
- Relais d'information sur les événements et actions d'information organisés par l'ANCCLI, l'ASN, l'IRSN, l'exploitant ainsi que les diverses instances intervenant sur le sujet,
- Organisation d'une réunion publique d'information et sollicitation d'intervenants extérieurs sur des sujets particuliers (l'ANCCLI, IRSN,...)

Etudes et expertises : partenariat sur le suivi partagé

- Mise à jour de la grille de lecture: suivi environnemental 2016
- Mise à jour du tableau de bord permettant le suivi des travaux de démantèlement
- Restitution du bilan des prélèvements complémentaires
- Actions d'information du public et de pédagogie sur les résultats obtenus

Le budget prévisionnel 2017 :

DEPENSES		RECETTES	
Postes budgétaires	Budget 2016	Financeurs	Budget 2016
1. Communication et information	3 000 €	Conseil départemental	16 000 €
2. Etudes et expertises :			
Convention annuelle ACRO	10 000 €		
Action spécifique	5 000 €		
3. Adhésion à l'ANCLI	1 000 €	Autorité de sûreté nucléaire	16 000 €
4. Frais de déplacement et logistique	2 000 €		
5. Moyens techniques et humains	11 000 €		
TOTAL GENERAL	32 000 €	TOTAL GENERAL	32 000 €

Aucune observation n'est faite sur la proposition de programme d'actions et de budget pour l'année 2017.

V. Points divers :

Dans le cadre du **groupe permanent** créé par l'ANCCLI sur le thème **du démantèlement**, Philippe Bietrix, en tant que membre de ce groupe, a participé à une visite à la centrale de Chooz A. Des expérimentations sur le démantèlement avec des matériels de robotiques et des outils télé-opérés ont été présentées. L'ANCCLI va réaliser un livre blanc sur le démantèlement qui intégrera les enjeux relatifs à la réutilisation des matériaux et les filières de formation sur le démantèlement.

Par ailleurs, Philippe Biérix est également Membre permanent du **comité de pilotage de l'ANCCLI** travaillant sur la préparation d'un séminaire « santé et rayonnement ». Le contenu devrait balayer tous les problèmes liés à ce sujet avec un 1er sujet autour des unités de mesures utilisées et les questions relatives aux études épidémiologiques qui sont de deux sortes : les hommes et les animaux en essayant de voir si des parallèles peuvent être faits.

Lors de l'**Assemblée générale de l'ANCCLI** qui s'est tenu le 15/11 à Paris, la montée en puissance des compétences des CLI a été mise en avant. Elles ont de plus en plus d'importance et l'ANCCLI est de plus en plus sollicitée. La Ministre sollicite par exemple l'ANCCLI sur certains sujets avec une difficulté à répondre aux sollicitations. La question du financement des CLI est toujours en stand-by complet. Autre point : la valorisation du travail des bénévoles, membres des CLI qui est étudiée. Enfin, sur le plan international, il existe une demande du Conseil de l'Europe sur le déploiement du modèle français des CLI au niveau européen. Les frontaliers connaissent déjà les CLI françaises, par exemple. Une Instance européenne a été créée, et Ph. Bietrix est sollicité pour siéger dans cette instance européenne.

Lors de la **Conférence annuelle des CLI**, une 1ere table-ronde posait la question « Comment répondre aux grands enjeux de sûreté actuels ? », notamment la question du carbone dans les métaux, c'est ce qui bloque le redémarrage de certaines centrales actuellement et constitue un important sujet pour l'exploitant avec ce problème du métal et son taux de carbone. Cet acier qui pose problème peut impacter la crédibilité de l'exploitant. La question des sous-traitants a également été discutée et notamment les questions des niveaux de sous-traitance avec des niveaux très importants et difficilement maîtrisés. La 2ème table ronde portait sur les évolutions des plans particuliers d'intervention : passage du diamètre de 10km à 20km pour la surface du PPI. Pour Brennilis, pas d'enjeux mais sur les centrales plus grandes : enjeux liés à l'urbanisation, au tourisme, multiplication par 4 de la population concernée par les plans d'urgence (iode). Ex : Le Bugey, l'aéroport et les banlieues de Lyon sont concernées. La représentation des élus locaux dans les PPI vont également augmenter ce qui pourrait interroger vis-à-vis de l'articulation avec les CLI. Concernant l'iode, enfin, des enjeux sur la diffusion des capsules d'iode et la sensibilisation de la population.

Hélène Héron précise que la campagne de distribution d'iode s'est mieux organisée que la précédente mais on peut mieux faire.

Alain-François Calderon : à l'ANCCLI c'est une grande année car c'est l'année des élections avec un renouvellement des élus qui y siègent donc l'ANCCLI lance un appel aux volontaires. Il a rapporté de l'AG le rapport sur les PPI édité par l'ANCCLI. Ce qui ressort : l'élargissement du périmètre à 20km va effectivement poser des problèmes. Les échanges sont, comme d'habitude intéressants, notamment avec les membres de CLI militaires. Le fonctionnement en réseau est intéressant, est-ce qu'on ne pourrait pas initier un réseau avec la CLI de l'île longue et les comités de suivi existant sur les sujets nucléaires.

Concernant les métaux : la société Creusot-Loire a triché et personne ne s'est rendu compte, donc on a des métaux qui ne sont pas conformes et il semble qu'il n'y ait pas de poursuites sur le plan judiciaire. Ça pose un problème de crédibilité énorme sur la filière.

Olivier Deplace : concernant la RSE (responsabilité sociétale des entreprises), la CFDT est membre du forum citoyen pour la RSE et vient de faire un communiqué de presse au sujet de la proposition de loi.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente clôt la séance et annonce une prochaine réunion de la CLI en février 2017.

Liste des personnes présentes à la réunion de la Commission locale d'information du 30 novembre 2016**Présents :**

Mme Armelle HURUGUEN, Vice-Présidente du Conseil départemental, Présidente de la Commission Territoire et Environnement, Présidente de la CLI

M. Alexis MANAC'H, Maire de Brennilis

M. Pierre COLAS, Conseiller municipal Loqueffret

M. Patrick ROUDOT, Conseiller municipal de Lannedern

Mme Mariannick MOISAN KERGOAT, Adjointe au maire de La Feuillée

M. Alain François CALDERON, Eau et Rivières de Bretagne

Mme Bernadette LALLOUET, association Vivre dans les monts d'Arrée

M. Olivier DEPLACE, union départementale de la CFDT du Finistère

Commandant Bernard CLEQUIN, SDIS

Docteur Loïc LEBON, Conseil régional de l'Ordre des vétérinaires

M. Xavier GREMILLET, Groupe Mammalogique Breton (GMB)

M. Hervé QUERE, Adjoint au maire Saint-Rivoal

M. Tugdual TANQUEREL, association Bretagne Vivante - SEPNB

M. Pascal JEANNIN, UD-CLCV

M. Michel MARZIN, Agir pour l'environnement et le développement durable

Docteur Philippe BIETRIX, Ordre national des médecins

Mme Françoise PERON, Vice-Présidente du Pays de Centre Ouest Bretagne

M. Yannick DOUAUD, union départementale de la CFTC

M. Yves-Claude GUILLOU, Vice -Président du PNRA

M. Marcel LE GUERN, Maire de Plouyé, représentant la Communauté de commune du Yeun Elez

M. Bernard MENEZ, Chambre d'agriculture du Finistère

M. Guy RANNOU, Maire de Plonévez du Faou, représentant la Communauté de communes de Haute Cornouaille

Pouvoirs

Mme Marie-Line BOLLLORE Adjointe au maire de Plonévez du Faou

M. Bernard GIBERGUES, Conseiller départemental

M. François MARC, sénateur du Finistère

Mme Muriel LE GAC, Conseillère départementale

M. Patrick FER, union départementale de la CGT du Finistère

Docteur Patrick FABRY, Conseil régional de l'ordre des pharmaciens

Excusés :

M. Richard FERRAND, Député du Finistère

Absents :

M. David RIOU, Conseil économique, social et environnemental régional
M. Gérard GUEN, Adjoint au Maire Botmeur
Mme Sandrine MOCAËR, Conseillère Municipale de Brennilis
M. Gérard BERHAULT, CFE CGC BTP
M. Jean Yves CRENN, Pays du Centre Ouest Bretagne
M. Yves TALLEC, conseiller municipal de Loqueffret
Le membre représentant de la Chambre de commerce et d'Industrie de Morlaix
Mme Marie LENNON, union départementale force Ouvrière du Finistère
M. Dominique RAMARD, Conseiller régional de Bretagne
Mme Anne-Marie FERELLEC, Conseillère municipale de Huelgoat
M. Stéphane LE BOURDON, Conseiller départemental
M. Roland LE BLOA, Vice-Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
M. Vincent VIGOUROUX, Adjoint au maire de Brasparts
M. Olivier LE BRAS, Conseiller régional de Bretagne

Membres à voix consultative présents:

Représentants des services de l'Etat :

M. Bernard MUSSET, sous-Préfet de l'arrondissement de Châteaulin - représentant le Préfet du Finistère Excusé

Représentants de l'autorité de sûreté nucléaire

Mme Hélène HERON, Chef de division Autorité de sûreté nucléaire – Division de Caen

M. Laurent PALIX, Chef du Pôle Laboratoires, Usines, Démantèlement, Déchets de la division de Caen ASN

Représentants de l'exploitant :

M. Jean CUCCINIELLO, Chef de l'Aménagement de Brennilis (site de l'installation nucléaire de base des monts d'Arrée)

M. Charles PLOURDEAU, Attaché Communication Délégation Régionale Bretagne d'EDF

Mme Marine LE MOUËL, Attachée Communication EDF – DPI CIDEN

Représentants du Conseil départemental du Finistère :

M. Jean-François FRANCK, Directeur Direction de l'aménagement, de l'eau, de l'environnement et du logement (DAEEL) ;

M. Emmanuel QUERE, Chef du service "énergie, déchets, information environnementale et aménagement numérique" (SEDIE@) ;

Mme Françoise RICHARD, chargée de l'information environnement service "énergie, déchets, information environnementale"

M. Baptiste LE COZ, Cabinet de la Présidente

Représentants de l'ACRO :

Mylène Josset, Coordinatrice

Antoine Bernollin, chargé d'étude